

AURILLAC, le 16/04/2014

Compte rendu du Comité Départemental de l'Action Sociale du 15/04/2014

Représentants de l'Administration :

M Alain DEFAYS
M Mathieu PAILLET
M Michel RIOU
M Gérard BOYER

Représentants des personnels :

Mme Catherine ANGLADE -Solidaires Finances Publiques Titulaire
Mme Annabelle LAROUSSINIE. Solidaires Finances Publiques Titulaire
Mme Jacqueline MAYADE - Solidaires Finances Publiques Suppléante
Mme Christiane DRUO- CGT-Finances Titulaire
M Alain RAVENEAU - FO Titulaire
Mme Sabine BOURGADE - FO Titulaire
M Eric BASTIEN -FO Suppléant

Membres de la Délégation Départementale de l'Action Sociale :

M Jean-Paul FALIP, Délégué départemental
Mme Isabelle BRUEL, Assistante de la Délégation
Mme Marie-Pierre MAILLOT, Médecin de prévention
Mme Dominique DUFAU, Assistante Sociale

Correspondantes sociales :

Mme Aline FELGINES (DDCSPP), Mme Martine MIALOU (DDFIP)

Amicale Retraitée :

Mme Josette FOURNIER

Solidaires Finances Publiques lit une déclaration liminaire(Cf. dernière page du présent compte rendu)

Suite à la lecture de la déclaration, le Président a pris la parole en soulignant qu'il n'était pas d'accord sur le fait que la mise en place de Chorus modifie le contenu du travail du délégué.

S'agissant de la suppression du poste d'assistante de délégation, cette évolution n'est pas propre à notre département et le nouveau délégué adoptera une nouvelle organisation du service et sera aidé dans le quotidien de ses activités.

I/ Approbation du procès-verbal du CDAS du 25 février 2014 :

Approuvé à l'unanimité par les présents.

II/ Proposition d'un nouveau délégué départemental de l'action sociale :

Monsieur le Président nous présente l'organisation de la séance et rappelle les modalités de vote sachant qu'il n'y a que les Organisations Syndicales qui prennent part au vote.

Il faut savoir que le comité départemental donne un avis sur les candidats et c'est le secrétariat général qui se prononcera sur le candidat choisi.

Deux candidates ont postulé : Mme Agnès BENOIT et Mme Sylvie FRIAA
Elles ont été auditionnées à tour de rôle par le comité et ensuite une interruption de séance a été demandée par FO pour une concertation.

Ensuite passage au vote confidentiel ce qui donne 2 voix pour Mme Sylvie FRIAA et 3 voix pour Mme Agnès BENOIT.

La candidate retenue par le comité départemental est donc Mme Agnès Benoît.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30

Catherine Anglade – Annabelle Laroussinie – Jacqueline Mayade



Monsieur Le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour l'élection du délégué départemental à l'action sociale.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'action sociale est au cœur des préoccupations des agents de l'Etat, titulaires ou non, actifs ou retraités.

Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution à celles et ceux qui sont confrontés aux difficultés de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agents.

Depuis 2011, la mise en place de Chorus pour les dépenses de l'Etat a eu pour conséquence des modifications dans le contenu et la répartition du travail entre les différents acteurs au sein des délégations départementales de l'action sociale et plus particulièrement, sur l'autonomie dans le travail dont le délégué disposait jusqu'alors.

Solidaires Finances Publiques déplore la suppression du poste d'assistante de délégation dans notre département que nous remercions pour son travail et son implication.

Cette suppression porte atteinte à l'action sociale ministérielle, le délégué n'aura plus les moyens de faire un travail de qualité, il devient un simple gestionnaire au moment où une grande partie des agents de la Fonction Publique vivent difficilement leur quotidien en raison d'un pouvoir d'achat en baisse, d'un contexte économique fragilisé par la crise et de choix budgétaires privilégiant l'austérité.

Pour continuer à répondre aux besoins des agents, l'action sociale doit plus que jamais être présente au quotidien mais nous nous apercevons qu'au fil du temps, ce sont bel et bien les prestations qui sont menacées.

